

Taxe d'apprentissage 2018



**PARTICIPEZ À LEUR FORMATION
EN CANCÉROLOGIE**

Notre ambition est de proposer un enseignement d'excellence, permettant à nos étudiants d'être opérationnels rapidement, dans le domaine complexe de la cancérologie.



Pr Martin Schlumberger,
Directeur de l'École
des Sciences du Cancer

L'ÉCOLE DES SCIENCES DU CANCER

L'École des Sciences du Cancer développe de **nouveaux outils pédagogiques numériques** (replays, elearning, simulation, animations) pour favoriser l'acquisition des connaissances et **faciliter l'interaction entre les professeurs et les apprenants**. L'enseignement est basé sur le principe de la cancérologie : globalité, transversalité et pluridisciplinarité. Les enseignements sont à la pointe de l'innovation en proposant des cours sur la médecine personnalisée, la biologie moléculaire ou la bioinformatique. L'enseignement est multimodal, couplant cours théoriques, cours en ligne, chirurgie en direct, stage au lit du patient, présence au sein d'un laboratoire de recherche, accès à de nombreuses ressources documentaires et étude de cas cliniques.

PROJETS 2018

- > Ouvrir la bibliothèque médicale en soirée en accès libre
- > Équiper l'amphithéâtre d'un accès handicapé
- > Permettre à plus d'étudiants d'accéder aux plateaux techniques de recherche
- > Acheter une station mobile de captation des cours (enregistrement du professeur et du support de cours)
- > Organiser des séminaires d'expertise sur des sujets émergents



Cours et séminaires se tiennent dans nos 7 salles d'enseignement et amphithéâtres.

—
—
Votre taxe d'apprentissage bénéficie
directement aux étudiants

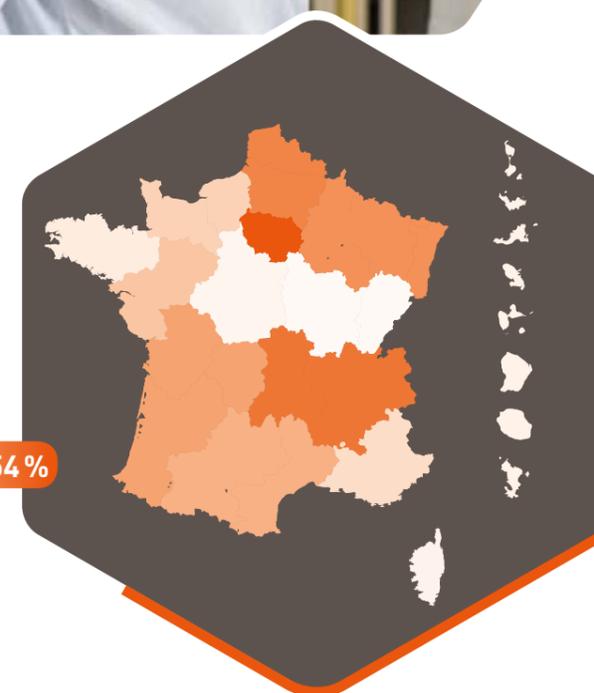
RÉALISATIONS 2017

- > Installation de stations de captation dans les salles de classe pour permettre de voir les cours en replay
- > Abonnement aux principales revues médicales et scientifiques
- > Création de contenu en ligne pour compléter et approfondir les cours
- > Achat de consommables pour faire fonctionner les appareils d'analyse génomique et d'imagerie

NOS ÉTUDIANTS VIENNENT DE TOUTE LA FRANCE ET PARTENT ENSUITE EXERCER SUR TOUT LE TERRITOIRE

Répartition des étudiants par région

3% 54%



—
L'École des Sciences du Cancer, créée conjointement par la Faculté de Médecine de Université Paris-Sud et Gustave Roussy, propose un enseignement d'excellence en cancérologie : formation des oncologues, infirmiers, manipulateurs en électroradiologie, médecins et chercheurs.

L'École des Sciences du Cancer s'appuie sur un corps enseignant de haut niveau, exerçant dans le premier centre de lutte contre le cancer en Europe, ou issu de la prestigieuse Université française Paris-Sud/Paris-Saclay et d'équipes de recherche reconnues internationalement.

Chaque année, étudiants et professionnels sont formés aux nouveaux métiers de la cancérologie ou aux nouveaux gestes d'expertise au travers de cursus diplômants ou qualifiants. L'École des Sciences du Cancer organise entre autres 26 D.U. médicaux (diplômes universitaires), un master 2 en biologie et un doctorat en cancérologie.

ORIGINE PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS



77% Médical 13% Paramédical 10% Scientifique

Comment verser la taxe d'apprentissage à l'École des Sciences du Cancer ?

1

VOUS RECEVEZ VOTRE DÉCLARATION DE VERSEMENT

Elle est transmise par votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA), par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ou par votre organisme métier.

2

VOUS RENVOYEZ VOTRE DÉCLARATION COMPLÉTÉE

L'adresser à votre organisme collecteur avec la mention obligatoire :
dans la rubrique « reversements » hors quota, catégorie B
0911101C Université Paris Sud / Doctorat 930 Cancérologie
en précisant en texte libre **Gustave Roussy**

3

VOUS NOUS ENVOYEZ LA PROMESSE DE VERSEMENT OU VOTRE DÉCLARATION

C'est le gage de suivi de votre versement.

Adresser par courrier à Alexia NERFIE
Gustave Roussy
École des Sciences du Cancer
114, rue Édouard Vaillant - 94805 VILLEJUIF Cedex
ou par e-mail à taxe-apprentissage@gustaveroussy.fr

Plus d'informations

Contactez Alexia NERFIE au 01 42 11 41 51
ou par e-mail à taxe-apprentissage@gustaveroussy.fr

www.gustaveroussy.fr/taxe-apprentissage